

<https://paroisse-millau-grands-causses.fr/spip.php?article2573>



# De l'Évangile du jour

- Vie de la Paroisse - Doyenné -



Date de mise en ligne : vendredi 10 février 2023

---

Copyright © Doyenné du Pays millavois - Tous droits réservés

---

### **Aujourd'hui, Jésus nous dit « je ne suis pas venu abolir, mais accomplir » (Mt 5,17). Qu'est-ce que la Loi ? Qu'est-ce que les Prophètes ?**

Par Loi et Prophètes, nous comprenons deux ensembles de livres de l'Ancien Testament. La Loi se réfère aux écritures attribuées à Moïse, les Prophètes comme le nom l'indique, sont les écritures des prophètes et des livres de la sagesse.

Dans l'Évangile d'aujourd'hui, Jésus fait référence à ce que nous considérons comme le résumé du code moral de l'Ancien Testament : les commandements de la Loi de Dieu. Selon la pensée de Jésus, la Loi ne se résume pas uniquement aux principes purement extérieurs. Non. La Loi n'est pas une contrainte qui nous vient de l'extérieur. Au contraire. A vrai dire, la Loi de Dieu correspond à l'idéal de perfection qui réside dans le cœur de chaque être humain. C'est pour cette raison que celui qui agit selon ces commandements sent non seulement qu'il a réalisé ses aspirations humaines mais qu'il a atteint également la perfection chrétienne, ou comme le dit Jésus, la perfection du Royaume des Cieux : « celui qui les observera et les enseignera sera déclaré grand dans le Royaume des cieux » (Mt 5,19).

Eh bien moi, je vous dis » (Mt 5,22). L'accomplissement de la Loi ne se limite pas à respecter celle-ci mot à mot, car « la lettre tue, mais l'Esprit donne la vie » (2Cor 3,6). C'est dans ce sens que Jésus utilise son autorité pour interpréter la Loi dans un contexte plus authentique. Dans l'interprétation de Jésus, la Loi est amplifiée jusqu'à sa dernière ramification : le respect de la vie s'unit à l'éradication de la haine, de la vengeance et de l'offense ; la chasteté du corps passe par la fidélité et par l'indissolubilité, la sincérité de la parole donnée passe par le respect des pactes. En accomplissant la Loi, Jésus « manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation » (Concile Vatican II).

Par son exemple, Jésus nous invite à la perfection de la vie chrétienne qui accomplit par des actes ce qu'elle prêche en paroles.